

Vers une nouvelle définition du rôle des époux : part de responsabilité égale : [1ère partie]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

24 MARS 1970



Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

VERS UNE NOUVELLE DÉFINITION
DU ROLE
DES ÉPOUX

Part de responsabilité égale

Dans le cadre du programme européen de développement social de la Division des affaires sociales de l'Office des Nations Unies à Genève, un groupe d'experts s'est réuni il y a un peu plus d'un an à Liblice, près de Prague, pour étudier les besoins des mères qui travaillent. Ce groupe était composé de 15 personnes, dont 10 femmes. Il y avait une Suisseuse, Mlle Elisabeth Feller, présidente du Conseil d'administration de la maison Adolf Feller S.A., à Horgen. La France, la Belgique, l'Autriche, la Finlande, la Suède, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'URSS avaient chacune une déléguée. Le rapport de cette rencontre vient de paraître; ses conclusions étant susceptibles d'intéresser nos lecteurs, nous en extrayons quelques passages.

LES FEMMES QUI CUMULENT...

L'intérêt général suscité par le thème des femmes qui travaillent procède d'une double cause :

1. **L'intégration dans le système industriel de nombreux travailleurs ayant d'importantes obligations personnelles extérieures** à ce système pose divers problèmes d'ordre pratique et psychologique. Ces derniers sont d'autant plus aigus que ces obligations sont d'une importance vitale non seulement pour les personnes en question mais pour la nation en général.

Dans une société de plus en plus « orientée vers la famille », il n'est plus possible d'ignorer les intérêts du travailleur en dehors de sa fonction purement économique de soutien de famille. Si cette constatation vaut aujourd'hui pour tous les travailleurs indépendamment du sexe et de l'âge, elle s'applique davantage encore aux femmes qui travaillent, traditionnellement chargées des soins de la maison et de la famille.

2. L'intérêt accordé aux conséquences de l'emploi rémunéré des femmes ayant des responsabilités familiales tient à une prise de conscience nouvelle de l'interdépendance des phénomènes économiques et sociaux. Les expériences passées n'ont montré que trop clairement les effets peu souhaitables que produit une orientation économique unilatérale négligeant les conséquences sociales des mesures de développement industriel. Très onéreux pour la société, le déséquilibre provoqué par la croissance inégale des différents secteurs du système social a duré pendant des générations avant d'être corrigé.

OBSERVATION D'ORDRE GÉNÉRAL

Fait particulièrement remarquable, les débats ont permis de dégager une grande ressemblance entre les phénomènes sociaux contemporains propres aux pays participants. Notons surtout :

1. **L'évolution démographique**, par exemple, a) mariages plus pré-

coces; b) taux de nuptialité plus élevés dus, notamment, à un rapport proportionnel des sexes moins inégal dans la jeune génération, une fois les ravages de la guerre et ses conséquences effacés; et c) prédominance croissante des familles peu nombreuses.

2. **L'industrialisation** : malgré les différences que présente l'évolution industrielle et technique des différents pays — compte tenu des points de départ et des rythmes divers de l'industrialisation — le processus s'accélère partout et pose tous les problèmes inséparables de l'urbanisation et de la modernisation.

3. **La doctrine de l'égalité des droits entre les sexes** : elle a plus ou moins été admise par tous les membres du Groupe comme allant de soi. Si l'attitude des participants ne saurait être identifiée à celle qui prévaut chez leurs compatriotes, il est sans doute permis d'estimer qu'elle représente les vues majoritaires des milieux intellectuels et correspond à la doctrine « officielle » de leurs pays respectifs.

Si la thèse égalitaire semble en principe admise presque partout, elle est cependant appliquée de façon inégale dans les différents secteurs de l'activité sociale.

RECOMMANDATIONS

1. Travail professionnel de la femme

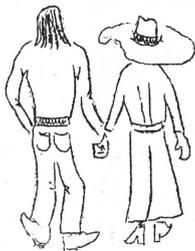
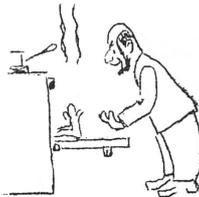
La formation professionnelle est, de nos jours, insuffisante et les

femmes ne sont pas préparées, dès leur jeune âge, aux possibilités d'emploi très variées résultant de l'évolution économique et technologique.

L'orientation professionnelle destinée aux jeunes filles devrait comprendre toutes ces possibilités, sans oublier que pour la plupart des femmes la période d'emploi essentielle se situe après une interruption dans leur carrière consacrée à l'éducation des enfants.

Si la tendance actuelle au mariage précoce continue, les femmes risquent d'aborder sans préparation la période de leur vie où elles souhaitent de plus en plus reprendre un emploi en dehors du foyer.

(Suite page 7)



une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

Les jeunes s'en mêlent

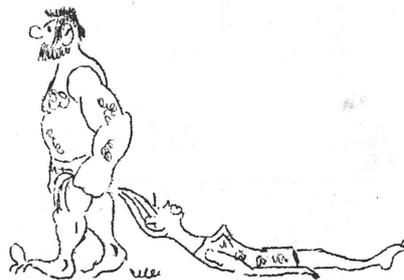
Tous les espoirs sont permis

Nous disions, il y a quelque temps, dans ce journal, combien nous avions été déçus par le manque d'intérêt que les jeunes filles témoignent pour la vie politique de leur commune ou de leur pays : un concours organisé en automne, avant les élections communales vaudoises, avait recueilli une seule et unique inscription.

Ces derniers temps, nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de constater que des JEUNES, dans certains milieux, sont conscients de l'importance des problèmes qui se posent en Suisse, en ce qui concerne l'intégration de la femme à la vie politique, professionnelle et économique de notre pays.

UN SÉMINAIRE

Voici un premier exemple : le sujet de la PARTICIPATION DE LA FEMME A LA VIE POLITIQUE a été traité au cours d'un séminaire de l'Ecole des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne : il a soulevé un intérêt très vif et entraîné une participation exceptionnelle. Les jeunes filles constatèrent, à leur heureuse surprise, que leurs droits étaient très fermement défendus par leurs collègues masculins.



UNE RÉUNION ÉLECTORALE

A une autre occasion — c'était lors d'une réunion pré-électorale où il était question de problèmes féminins — nous avons vu des jeunes gens et des jeunes filles intervenir avec vigueur dans la discussion et réclamer un changement un peu rapide.

La soussignée constate avec plaisir le chemin parcouru depuis le temps où elle faisait des études.

UNE COMMISSION-JEUNESSE

Voici une autre raison de se réjouir : des jeunes passent à l'action : une COMMISSION-JEUNESSE vient de se créer dans le canton de Vaud, mais compte bien essayer dans les autres cantons romands. Cette commission est rattachée statutairement à l'Association vaudoise pour le suffrage féminin. C'est ainsi qu'elle définit ses buts :

1. intéresser les jeunes à la question du suffrage féminin ;
2. prendre part, par des moyens propres, à la propagande visant à l'introduction de ce droit en Suisse.

La commission a distribué des centaines de tracts à l'université et dans d'autres écoles : discussions et commentaires allaient bon train au moment de cette distribution. Ces tracts convoquaient ceux que cela intéressait à une séance où l'on allait débattre d'une tournée de propagande en Valais, avant la votation du 12 avril. Il convient de préciser que plusieurs Valaisiens sont membres de cette commission. Deux des initiateurs de ce mouvement ont pris contact avec le comité valaisien de l'Association suisse pour le suffrage féminin qui les a très chaleureusement accueillis, lors de sa conférence de presse du 24 février. (Un Sédunois enthousiaste leur a même offert son camion pour leur tournée.)

Ces jeunes se proposent de parcourir le Valais, pendant trois jours au début d'avril et de présenter peut-être slogans et sketches à des groupes de jeunesse, sur les places de village, de susciter des discussions. Tout n'est pas encore au point, aussi n'en dirons-nous pas davantage, mais soubaitons plein succès à cette heureuse initiative.

Adresse de cette commission : Action de la jeunesse romande pour le suffrage féminin, avenue des Cerisiers 25, 1009 Pully.

Simone Chapuis-Bischof.

Les dessins de cette page et leurs commentaires, réunis sous le titre : « Quelle est votre formule ? » composent un des tracts de la jeunesse romande pour le suffrage féminin.

**VALAIS: La grande décision
sur le suffrage féminin
est pour le 12 avril (?)**

Sommaire

- Page 3 : Il y a poulet et poulet
Page 5 : Les nouvelles députées vaudoises
Page 6 : La protection civile - Le bric à brac
Page 7 : Zurich : un coup de maître
Page 8 : L'effectif du personnel infirmier